

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
avenue Reller 5 - 1800 Vevey
T 021 966 44 74 - info@svaf-vaud.ch
www.svaf-vaud.ch

SOCIÉTÉ VAUDOISE des AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

INFORMATIONS PRATIQUES

- LIEU** Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE** ouverture des portes et accueil dès 8h00
- INSCRIPTION** au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet: www.svaf-vaud.ch
par mail à: info@svaf-vaud.ch
AVANT LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2025
- PRIX** CHF 20.- pour les membres de la SVAF
CHF 80.- pour les non-membres
(cette contribution sera demandée à l'entrée de la salle à chaque participant)
- ATTENTION** *le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée*



SÉMINAIRE EAUX DU DOMAINE PUBLIC OU DOMAINE PUBLIC DES EAUX?

vendredi 21 novembre 2025
AULA – FVE Tolochenaz
8h-12h

PRÉSENTATION DU THÈME

Nous avons tous été un enfant qui, un jour, en voyant un ruisseau, un torrent, n'a pas hésité à déplacer quelques cailloux, quelques branches, pour « construire un barrage » et apprécier, satisfait, le pouvoir de modifier l'écoulement de ce cours d'eau.

Mais enfant ou adulte, personne ne se soucie du propriétaire ou du gestionnaire de cette eau. Et le regard posé sur ce cours d'eau sera différent selon que l'on est juriste, ingénieur (hydraulicien, géomètre ou biologiste), agriculteur ou encore propriétaire.

Finalement, puis-je disposer librement de ce ru, de ce ruisseau, de cette rivière, voire du lac ?

Intuitivement il est pensé que les eaux naturelles appartiennent à la collectivité. C'est en effet le cas, dans le canton de Vaud, les eaux de surface sont publiques, on parle du « domaine public des eaux ».

Cette ressource en eaux se voit de nombreux usages collectifs, notamment pour la consommation, la navigation, la pêche, la protection de l'environnement et d'autres usages d'intérêt général comme la force hydraulique.

Afin de pouvoir garantir la pérennité de cette ressource facilement accessible à tous, ces eaux naturelles sont soumises à un régime juridique spécifique. Si le castor peut bien noyer une plaine avec son barrage, vous, non ! La gestion et l'exploitation de ces eaux sont encadrées par des lois fédérales et cantonales afin d'assurer leur préservation, leur accessibilité et une utilisation durable, tout en vous protégeant contre ces eaux parfois dangereuses et tout en conciliant les intérêts publics et privés.

Enfin, cerise sur le gâteau, le cours d'eau, lui, se moque de l'encadrement juridique. Il est capricieux : vous pouvez le relever, l'inscrire dans une base cadastrale sous l'appellation DP (« Domaine public des eaux ») et lui dire « Tu ne bougeras pas... », 30 plus tard, votre DP cadastré est à sec, et le cours d'eau continue de divaguer, mais 20 m plus loin.

Ce séminaire, organisé avec la participation des collaborateurs de la division Ressources en eau et économie hydraulique de la Direction générale de l'environnement (DGE-EAU), est l'occasion de faire un point sur la gestion, l'encadrement, et l'exploitation des cours d'eau qui parcourent notre canton.

Alors, « eaux du domaine public » ou « domaine public des eaux » ? Qu'importe, l'eau coulera toujours sous les ponts.

PHILIPPE REYMOND

Président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

PROGRAMME

8H ACCUEIL

8H30 PRÉSENTATION DU THÈME

par M. Philippe Reymond, Président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

8H40 DÉFINITION, CADRE LÉGAL, RÉPARTITION DES TÂCHES

par Stéphanie André, cheffe de la Division ressources en eau et économie hydraulique - Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE-EAU)

9H10 ORGANISATION DE LA DGE-EAU

par Stéphanie André, cheffe de la DGE-EAU, et Claude-Alain Davoli, chef du Secteur 2 des lacs et cours d'eau, DGE-EAU

9H30 ESPACE RÉSERVÉ AUX EAUX

(définition, intégration dans les plans d'affectation, problèmes des coulisses de vignes, arrêts CDAP/TF)

par Céline Gay, cheffe de projet, section Aménagements de cours d'eau et rives lacustres, DGE-EAU

10H PAUSE

10H20 AMÉNAGEMENTS DES COURS D'EAUX ET DES LACS - DÉMARCHES

(procédures/autorisations, lutte contre les crues, renaturation/revitalisation, migration piscicole, maîtrise d'ouvrage, entreprises de corrections fluviales)

par Joël Varidel, chef de la section Aménagements cours d'eau et rives lacustres, DGE-EAU

10H50 LE DP ET SES USAGES

(servitudes, concessions, turbinage, pompage, force hydraulique, extraction matériaux, évolution des cours d'eau et mise à jour cadastrale)

par Guy Gilliand, chef de la section Eaux de surface, usages et force hydraulique, DGE-EAU

11H20 QUESTIONS/RÉPONSES

11H30 CONCLUSION

par M. Philippe Reymond, Président de la SVAF